

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 18 août 1998 à 19 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Monsieur Michel Paillé
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE mesdames Line Blanchard et Louise Piché, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de quatre personnes. Deux autres personnes sont arrivées vers 19 h 40.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance. Monsieur Laforest souhaite alors la bienvenue aux deux nouvelles commissaires représentantes du comité de parents, mesdames Line Blanchard et Louise Piché.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance, de procès-verbaux de séances du

Président

conseil provisoire et d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 48 0898 : Monsieur le commissaire René Gélinas
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
0898-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 6.1 Sécurité du transport scolaire à Saint-Gérard.
- 6.2 Organisation scolaire 1998-1999 vs 1997-1998.
- 6.3 Plan de communication – Secteur Haut Saint-Maurice.
- 6.4 Organisation de la rentrée.
- 6.5 Transport scolaire.
- 6.6 Information sur une classe de l'école secondaire Val-Mauricie.
- 6.7 Service de garde en milieu scolaire.
- 7.7 Désignation des représentants à la Grics.
- 7.8 Autorisation bancaire.
- 9.2 Abolition d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien.

QU'à l'article 3, soit également ajoutée l'adoption de
procès-verbaux des séances du 17 et du 25 juin 1998;

QU'à l'article 7.5 soit ajoutée la mention d'un huis
clos;

QUE, finalement, l'article 12 soit remplacé par le sui-
vant : «12. Séance déclarée ajournée au 25 août 1998».

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 49 0898 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du con-
seil provisoire tenue le 17 juin 1998 au moins six heures avant le début de la présente
séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire général
soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le
document 0898-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 50 0898 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du
conseil provisoire tenue le 25 juin 1998 au moins six heures avant le début de la présente
séance, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le secrétaire général soit

Président

Secrétaire

dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0898-03, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 51 0898 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 2 juillet 1998 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0898-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires prennent connaissance d'un résumé de la correspondance. Après avoir reçu des explications quant à certaines lettres, il est procédé au dépôt de ce résumé incluant deux lettres additionnelles déposées séance tenante.

Dépôt d'un résum
é de correspon
dance reçue

RÉSOLUTION 52 0898 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 13 août 1998, décrit sur le document 0895-05 ainsi que deux lettres transmises par le sous-ministre adjoint aux réseaux, monsieur Henri-Paul Chaput, confirmant la nomination de mesdames Louise Piché et Line Blanchard comme commissaires représentantes du comité de parents.

Adopté unanimement

En étant après cela à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes à prendre la parole. Monsieur Réjean St-Arnaud, président de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, signale alors son mécontentement ayant constaté qu'une lettre adressée au conseil des commissaires n'apparaît pas dans la correspondance. Monsieur St-Arnaud mentionne que cette lettre était à l'effet d'exprimer un désaccord dans l'application du processus mis en place pour la création d'un nouveau poste. Monsieur St-Arnaud demande à ce que la commission scolaire sursoit au comblement du poste d'agente d'administration. En réponse à monsieur St-Arnaud, monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne que le dépôt de la lettre ici concernée est prévue lors de la considération de l'article 7.5 de l'ordre du jour et que lecture intégrale de cette dernière sera faite. Il est aussi précisé que la lettre ne figure pas au résumé de correspondance, celle-ci étant arrivée après que le document soit complété pour fins de transmission de la documentation aux commissaires. Par la suite, monsieur Alain Lirette, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ),

Président

s'enquiert quant au poste d'ouvrier certifié d'entretien visé pour les fins d'abolition par la commission scolaire. Monsieur Denis Émond, directeur des Services des ressources humaines, précise qu'il s'agit d'un poste vacant par suite de la retraite d'un employé de la Commission scolaire de Normandie. Monsieur Lirette attire l'attention sur le fait qu'une personne travaille à titre de surnuméraire à un poste d'ouvrier certifié d'entretien.

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Steve Martin demande des informations sur le dossier concernant la sécurité sur la Route 351 et le Chemin des Érables à Saint-Gérard-des-Laurentides. Il est alors référé à une lettre transmise au ministère des Transports. Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, indique qu'une vérification sera faite pour connaître l'état de ce dossier et qu'une analyse sera effectuée quant à ce qui peut être mis en place par la commission scolaire en attendant une intervention par le ministère des Transports.

Poursuivant, monsieur le commissaire Yves Tousignant s'informe concernant l'organisation scolaire 1998-1999 comparativement à l'année scolaire 1997-1998. Il est convenu que des informations sur l'organisation scolaire seront transmises lors d'une séance du mois de septembre prochain. Par ailleurs, monsieur Tousignant demande si un plan de communication a été prévu pour le secteur du Haut Saint-Maurice et souligne la nécessité d'informer la population. Le directeur général monsieur Jean Lavoie mentionne qu'il est prévu l'élaboration vers la fin du mois d'octobre d'un cahier spécial spécifique à la présentation de la nouvelle commission. Ce cahier serait distribué dans les différents hebdomadaires du territoire de la commission scolaire. De plus, une étude est actuellement en cours quant à une participation au journal local de La Tuque.

Dans un autre ordre d'idées, madame la commissaire Nicole B.-Girard demande s'il y aura organisation d'une activité d'accueil pour l'ensemble du personnel de la commission scolaire. Sur ce sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie mentionne que la possibilité d'organiser une activité pour l'ensemble du personnel a été étudiée mais, compte tenu des coûts liés à une telle organisation, il fut décidé de ne pas donner suite à une telle organisation. Cependant et à titre d'alternative, une activité d'accueil aura lieu avec les commissaires et le personnel d'encadrement des services et des écoles de même que les présidents des syndicats et associations professionnelles. Par ailleurs, les directions d'école ont été informées de cette situation et les activités d'accueil se dérouleront dans chaque milieu pour les écoles et les centres.

Madame Nicole B.-Girard s'informe sur l'organisation du transport scolaire lors de la rentrée. Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, mentionne que toutes les mesures sont prises pour qu'il y ait absence de problèmes lors de la rentrée scolaire 1998.

Relativement au transport scolaire, monsieur le commissaire Claude Béland demande aux Services des ressources matérielles de procéder à une étude sur la faisabilité d'offrir des mesures d'accommodement pour une période de temps limité (3 mois).

Président

Toujours en référence au transport scolaire, monsieur le commissaire Steve Martin s'enquiert des coûts associés au transport des élèves de Saint-Mathieu-du-Parc à Saint-Gérard-des-Laurentides pour les cours de musique et les activités physiques. Monsieur Jean-Guy Trépanier précise que ces coûts sont financés à 100 % par le ministère de l'Éducation.

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Claude Béland demande des renseignements concernant une classe en cheminement particulier en référant à une lettre concernant un élève. Il est alors convenu que le directeur des Services de l'enseignement monsieur Claude Rousseau fournira réponse à monsieur Béland après avoir pris connaissance de la teneur de la lettre ici concernée.

L'article 6 «Sujets relatifs aux commissaires» est complété par une demande d'information de monsieur le commissaire Mario Champagne concernant les conditions de mise en place de services de garde en milieu scolaire. Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, fournit alors des renseignements tout en signalant notamment que ce dossier doit être initié par le conseil d'établissement des écoles.

Considération est après faite des sujets relatifs à la direction générale. Par suite d'explications fournies par le directeur général adjoint, monsieur Jean-Pierre Hogue, les commissaires adoptent une résolution pour déterminer le nombre de représentants au conseil d'établissement des centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes.

Nombre de
représentants aux
conseils
d'établissement

RÉSOLUTION 53 0898 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 102 de la
Loi sur l'instruction publique, qu'est institué, dans
chaque centre de formation professionnelle et centre d'éducation des adultes, un conseil
d'établissement;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de ses représentants au conseil d'établissement, le nombre total de postes pour les représentants des membres du personnel ne devant pas être supérieur au nombre total de postes pour les représentants des autres groupes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le nombre de représentants de chaque groupe au conseil d'établissement soit le suivant :

Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes :

- Groupes socio-économiques et communautaires :	3	
- Entreprises de la région :	2	
- Élèves :	2	
- Enseignants :	2	
- Autres personnels :	2	Total : 11

Président

Secrétaire

Carrefour Formation Mauricie – Centre de formation professionnelle :

- Groupes socio-économiques et communautaires :	3	
- Entreprises de la région :	2	
- Élèves :	2	
- Parents :	2	
- Enseignants :	2	
- Autres personnels :	2	Total : 13

École forestière de La Tuque – Éducation des adultes :

- Groupes socio-économiques et communautaires :	2	
- Entreprises de la région :	2	
- Élèves :	2	
- Enseignants :	2	
- Autres personnels :	2	Total : 10

École forestière de La Tuque – Centre de formation professionnelle :

- Groupes socio-économiques et communautaires :	2	
- Entreprises de la région :	2	
- Élèves :	2	
- Parents :	2	
- Enseignants :	2	
- Autres personnels :	2	Total : 12

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires considèrent la désignation des représentants au Comité d'examen dans le cadre d'application du code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire. Compte tenu, en raison des récentes élections scolaires, qu'un nombre important de commissaires n'ont pas reçu le code précité, il est convenu de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance et d'inclure dans la documentation de cette séance une copie du code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire.

Désignation est après faite par les membres du conseil des commissaires d'une étude légale pour les fins de représentations dans le cadre de requêtes faites auprès de la Cour supérieure.

Désignation d'un
procureur

RÉSOLUTION 54 0898 :

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE) a adressé, en février 1997, différentes plaintes concernant la récupération de l'annualité de 4 % au cours des années scolaires 1995-1996 et/ou 1996-1997;

CONSIDÉRANT, par suite de la décision du Comité d'appel, que la FQDE s'est adressée aux tribunaux supérieurs par une requête en révision

Président

Secrétaire

judiciaire de cette décision;

CONSIDÉRANT également, en référence à ce dossier, que la FQDE a récemment déposé de nouvelles requêtes devant les tribunaux supérieurs, à savoir ;

1. une requête en jugement déclaratoire (art. 453 du Code de procédure civile) auprès de la Cour supérieure;
2. une plainte formulée à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a désigné Me Jean-Claude Girard de Pothier Delisle, société d'avocats en nom collectif, pour la représenter dans l'ensemble de ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la désignation d'un procureur par la FCSQ, en l'occurrence Pothier Delisle, société d'avocats en nom collectif, aux fins de la représenter en ce qui concerne la plainte devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et aux fins de faire les représentations en ce qui concerne la requête pour jugement déclaratoire;

QU'il demeure entendu que la Commission scolaire de l'Énergie succède aux droits et obligations des commissions scolaires suivantes mises en cause dans la plainte de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

- Commission scolaire de Normandie;
- Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie;
- Commission scolaire du Haut Saint-Maurice;
- Commission scolaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Consécutivement, il est procédé à l'adoption du Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires.

Adoption du Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires

RÉSOLUTION 55 0898 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a respecté la procédure réglementaire prescrite, notamment quant à un avis public préalable d'au moins 30 jours;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit adopté le Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires décrit au document 0898-06.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence à l'article 7.5 de l'ordre du jour relatif à l'engagement à un poste d'agent ou d'agente d'administration, monsieur le président Jean-Yves Laforest fait lecture d'une lettre transmise par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie. Cette lettre est à l'effet d'exprimer le désaccord de l'association dans l'application du processus mis en place pour la création d'un nouveau poste d'agent ou d'agente d'administration en communication et en gestion documentaire.

Au terme de la lecture de cette lettre et en conformité avec l'ordre du jour, monsieur le président Jean-Yves Laforest décrète, à 21 h 25, la tenue d'un huis clos de la présente séance.

À 23 h 05, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 56 0898 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit déclarée ouverte au public.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à l'engagement d'une agente d'administration.

Engagement d'une agente d'administration

RÉSOLUTION 57 0898 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 11-07-98, qu'un poste régulier à temps complet d'adjointe d'administration en gestion documentaire et en communication au Secrétariat général a été créé;

CONSIDÉRANT également que le conseil des commissaires avait autorisé la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, afin que ce poste soit comblé par la nomination d'une technicienne en documentation;

CONSIDÉRANT que l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, a demandé l'application de la procédure d'affichage du poste plutôt que de procéder par entente quant à une nomination;

CONSIDÉRANT, par suite, que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à l'affichage du poste ici concerné;

CONSIDÉRANT, au terme de la période d'affichage, qu'une seule candidature a été soumise et que la personne respecte les exigences requises;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que madame Aline Badeaux soit engagée au poste régulier à temps complet d'agente d'administration en gestion documentaire et en communication au Secrétariat général;

QUE la date effective d'engagement soit à compter du 19 août 1998;

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général monsieur Jean Lavoie présente une recommandation pour l'affectation d'une direction adjointe d'école. Il est donné suite à cette recommandation.

Engagement d'une direction adjointe d'école

RÉSOLUTION 58 0898 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a décidé d'affecter temporairement une direction adjointe d'école à demi-temps à l'école Saint-Paul, Saint-Sauveur de Shawinigan-Sud;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que madame Hélène Côté soit affectée temporairement au poste de directrice adjointe à demi-temps à l'école Saint-Paul, Saint-Sauveur;

QUE cette affectation soit effective à partir du 19 août 1998 et demeure subordonnée à toute entente, le cas échéant.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires désignent après cela les représentants à l'Assemblée générale de la Société Grics.

Désignation de représentants à l'Assemblée générale de la Société Grics

RÉSOLUTION 59 0898 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Grics) et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que monsieur Jean Lavoie, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société Grics et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

Président

Secrétaire

Dérogation

RÉSOLUTION 61 0898 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la
Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une
année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève M.B. (code permanent :
BISM22078501);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les
services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PRO-
POSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à
l'élève M.B. (code permanent BISM22078501), une huitième année de fréquentation à
l'ordre d'enseignement primaire

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 62 0898 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la
Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une
année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève F.B. (code permanent :
BROF22078500);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les
services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE
que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève
F.B. (code permanent BROF22078500), une huitième année de fréquentation à l'ordre
d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 63 0898 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la
Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une
année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève C.B.-T. (code permanent :
BRUC22598500);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les
services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève
C.B.-T. (code permanent BRUC22598500), une huitième année de fréquentation à l'ordre
d'enseignement primaire.

Président

Secrétaire

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 64 0898 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève J.-F.C. (code permanent : CADJ21088501);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève J.-F.C. (code permanent CADJ21088501), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 65 0898 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève F.G. (code permanent : GARF05098501);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève F.G. (code permanent GARF05098501), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 66 0898 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève J.-S.L. (code permanent : LARJ19078500);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève J.-S.L. (code permanent LARJ19078500), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Président

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Le directeur de ces services, monsieur Denis Émond, présente alors pour les fins de dépôt un projet de politique de perfectionnement.

Dépôt d'un projet de politique de perfectionnement

RÉSOLUTION 67 0898 : Monsieur le commissaire Claude Béland
PROPOSE que soit déposé le projet de politique de perfectionnement décrit sur le document 0898-07.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Denis Émond soumet une recommandation d'abolition d'un poste suite au départ définitif d'un ouvrier certifié d'entretien. Il est donné suite à cette recommandation.

Abolition d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien

RÉSOLUTION 68 0898 : Madame la commissaire Danielle Bolduc
PROPOSE l'abolition d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien, poste devenu vacant suite au départ définitif de monsieur Normand St-Amand.

Adopté unanimement

En étant à l'article 10. «Varia», monsieur le président Jean-Yves Laforest consulte les commissaires afin que les personnes recommandées par les comités de sélection pour les divers postes à combler soient affectées temporairement jusqu'à ce qu'il soit procédé aux engagements. Il est alors exprimé un accord unanime en ce sens.

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Alain Lirette, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ) prend la parole afin de signaler aux commissaires la présence de techniciennes en documentation dans les bibliothèques des écoles et souhaite que la commission scolaire considère la possibilité pour l'agente d'administration en gestion documentaire et en communication d'intervenir dans les bibliothèques.

À 23 h 30, il est procédé à la modification de l'ordre du jour pour les fins de clôture de la séance.

Modification de l'ordre du jour et clôture de la séance

RÉSOLUTION 69 0898 : Madame la commissaire Nicole Périgny
PROPOSE que l'article 12 de l'ordre du jour soit modifié et que la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie soit déclarée close.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire